

# **Annulation – Bagages** Contrat n° AX2016011

### **TABLEAU DES GARANTIES**

## Frais d'Annulation de Voyage

	Plafond de garantie et franchise
Remboursement des frais d'annulation facturés par l'organisateur en cas de : VOYAGES DE 0 A 15 000 € PAR PERSONNE	
<ul> <li>1/ Maladie, Accident décès de l'assuré, de ses accompagnants assurés ou de son conjoint* ne voyageant pas</li> <li>2/ Décès d'un membre de la famille** ne voyageant pas</li> <li>3/ Maladie, Accident d'une personne ne voyageant pas, avec ou sans lien de parenté (hors conjoint*)</li> <li>4/ Décès d'une personne, avec ou sans lien de parenté, ne voyageant pas (hors membre de la famille**)</li> <li>5/ Tout événement aléatoire justifié</li> </ul>	1/ et 2/50 € par personne  3/4/ et 5/10 % du montant du sinistre minimum 100 € par personne
VOYAGES DE 15 001 A 50 000€ PAR PERSONNE	
<b>6/</b> Pour tout motif d'annulation et pour tous les assurés	6/ 10% du montant du montant du sinistre minimum 500 € par personne Indemnité maximum : 50 000 € par personne, 135 000 € par évènement

<sup>\*</sup> Conjoint : de droit ou de fait

## **Bagages**

	Plafond de garantie	Franchise
Capital assuré A/ Sur présentation de justificatif Ou B/ Non-présentation de justificatif	A/ 2 000 € par personne Plein par événement : 10 000 € B/ 150 € forfaitaire par personne	A/ 45 € par dossier B / Sans franchise
Indemnisation maximum en cas de vol caractérisé des objets de valeur	Plein par événement : 750 €  500 € par personne	50 € par personne
Indemnisation maximum en cas de vol caractérisé des objets personnels	1 000 € par personne	50 € par personne
Dépenses justifiées de première nécessité en cas de retard de livraison A/ Sur présentation de justificatifs d'achat Ou	A/ 300 € par personne	24 heures
B/ Non-présentation de justificatifs d'achat	B/ 50 € forfaitaire par personne	
Frais de réfection des papiers d'identité	200 € par personne	Sans franchise

<sup>\*\*</sup>Membres de la famille : selon définition prévue au contrat

#### Pour déclarer vos sinistres assurances Annulation, Bagages

#### Connectez-vous sur le site : www.gestion.presenceassistance.com

- Complétez le champ « numéro de votre dossier voyage » avec le numéro de dossier figurant sur votre facture d'inscription.
- Complétez le champ « nom du voyageur principal » par vos noms etprénoms.
- Remplir le formulaire de déclaration de sinistre qui vous permettra d'obtenir en quelques « clics » un mail reprenant votre numéro de dossier et l'ensemble des pièces àfournir.

Par l'intermédiaire de ce site vous pourrez nous transmettre vos justificatifs et suivre l'état d'avancement de votre dossier en temps réel.

Ce document est un résumé des garanties. Nous vous engageons à prendre connaissance des obligations et exclusions de ce contrat contenues dans le texte intégral disponible sur simple demande auprès de votre agence de voyage